

- Les ministres \
- Le ministère \
- Air \
- Biodiversité \
- Changements climatiques \
- Développement durable \
- Eau \
- Évaluations
environnementales \
- Matières dangereuses ou
résiduelles \
- Milieu agricole \
- Pesticides \
- Regards sur l'environnement \
- Terrains contaminés \

Communiqué de presse

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE : 225 000 \$ POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Québec, le 13 décembre 2002 – Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, a rendu public aujourd'hui un programme de soutien financier pour encourager des groupes environnementaux et des comités de citoyens à participer à la consultation du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec. « Répondre aux exigences du développement durable, c'est aussi miser sur la diversité des opinions et des engagements. C'est dans cet esprit que j'invite les organismes intéressés à présenter leur réflexion », a déclaré le ministre.

L'enveloppe budgétaire réservée à ce programme, qui vise à appuyer la présentation de mémoires auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, est de 225 000\$. L'aide financière maximale allouée est de 1 500\$ à un organisme environnemental ou à un regroupement d'organismes environnementaux, et de 750 \$ à un comité de citoyens.

Un montant additionnel de 500\$ est alloué aux demandes d'aide financière provenant des régions éloignées, à savoir : la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec;

L'attribution des soutiens financiers se fera au fur et à mesure de la réception et de l'analyse des demandes, et ce, dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible.

Pour présenter une demande financière, on obtiendra l'information en consultant le site Internet du ministère de l'Environnement à l'adresse www.menv.gouv.qc.ca, ou en demandant la brochure sur les critères du Programme de soutien à la consultation sur le développement durable de l'industrie porcine auprès de la Direction de la coordination des programme d'aide, au (418) 521-3824, poste 4661, ou auprès de l'une ou l'autre des directions régionales du ministère de l'Environnement.

- 30 -

SOURCE :

Martin Lévesque
Attaché de presse
Cabinet du ministre d'État aux
Affaires
municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Tél. : (418) 521-3911

Louise Barrette
Direction des communications
Ministère de l'Environnement
Tél. : (418) 521-3823, poste
4163



Dernière mise à jour : 2002-12-06

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Votre opinion compte](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2002



- Les ministres \
- Le ministère \
- Air \
- Biodiversité \
- Changements climatiques \
- Développement durable \
- Eau \
- Évaluations environnementales \
- Matières dangereuses ou résiduelles \
- Milieu agricole \
- Pesticides \
- Regards sur l'environnement \
- Terrains contaminés \

Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec

Conditions et modalités d'attribution de l'aide financière

- [Avant-propos](#)
- [Objectifs](#)
- [Clientèles admissibles](#)
- [Candidatures non admissibles](#)
- [Demandes admissibles](#)
- [Nature du soutien financier](#)
- [Dépenses admissibles](#)
- [Présentation des demandes](#)
- [Analyse des demandes](#)
- [Suivi et modalités de paiement](#)
- [Acheminement des demandes](#)
- Formulaire - Demande d'aide financière
 - Volet 1 - Organismes environnementaux ([format Word, 70 ko](#))
 - Volet 2 - Comités de citoyens ([format Word, 70 ko](#))

Avant-propos

Ce programme de soutien financier a été créé pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Voici les conditions et les modalités d'attribution de l'aide financière et celles relatives à la présentation de la demande de soutien financier pour le dépôt d'un mémoire auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Objectifs

Par ce programme de soutien financier, le ministère de l'Environnement désire favoriser et faciliter la participation des organismes privés à but non lucratif ainsi que celle des comités de citoyens à la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Clientèle admissible

Volet 1 : organismes environnementaux

Le volet 1 de ce programme vise les organismes ou les regroupements d'organismes. Ceux-ci doivent remplir tous les critères d'admissibilité suivants :

- Être un organisme à but non lucratif légalement constitué (personne morale) depuis au moins un an selon les formes juridiques prévues par les lois;
- Être un organisme ou un regroupement d'organismes dont la **mission principale et les activités** sont reliées à la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable;
- Avoir réalisé, au cours de la dernière année, au moins une activité reliée à la problématique environnementale en milieu agricole;
- Avoir son siège social au Québec.

Volet 2 : comités de citoyens

Ce volet s'adresse aux comités de citoyens. Pour être admissible, le comité de citoyens doit :

- Exister depuis au moins un an;
- Être en mesure de produire un document en ce sens;
- Avoir réalisé, au cours de la dernière année, une activité reliée à la problématique environnementale en milieu agricole.

Candidatures non admissibles

Ne sont pas admissibles au programme, les particuliers, les organismes publics et parapublics, les municipalités, les municipalités régionales de comtés, les communautés métropolitaines, les centres locaux de développement, les conseils régionaux de développement, les associations municipales et supra municipales, les associations professionnelles, industrielles, institutionnelles, commerciales, patronales et syndicales ou tout autre organisme contrôlé directement ou indirectement par un organisme ci-dessus mentionné.

Demandes admissibles

Toute demande liée uniquement à la préparation, à la rédaction et à la présentation d'un mémoire au cours de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec est

admissible.

Un organisme environnemental, un regroupement d'organismes environnementaux et un comité de citoyens ne peuvent présenter qu'une seule demande d'aide financière.



Nature du soutien financier

L'attribution de l'aide financière se fera au fur et à mesure de la réception et de l'analyse des demandes, et ce, dans les **limites de l'enveloppe budgétaire disponible**.

L'enveloppe budgétaire maximale allouée pour l'ensemble de ce programme est de 225 000 \$;

L'aide financière maximale attribuée à un organisme environnemental ou à un regroupement d'organismes environnementaux (volet 1) est de 1 500 \$;

L'aide financière maximale attribuée à un comité de citoyens (volet 2) est de 750 \$;

Un montant additionnel de 500 \$ est alloué aux demandes d'aide financière provenant des régions éloignées à savoir : la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi, le Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec;

Les montants accordés seront versés de la façon suivante :

- 60 % au moment de l'acceptation de la demande d'aide financière;
- 40 % ou moins après dépôt du mémoire au BAPE et selon les dépenses réellement encourues.

Dépenses admissibles

Seules les dépenses liées à la préparation, à la rédaction et à la présentation de mémoires, en l'occurrence, salaires et avantages sociaux, matériel et fournitures, frais de documentation et de recherche, frais de déplacements et de séjour, frais d'administration sont admissibles.

Les dépenses d'achat d'équipement et de location de locaux ne sont donc pas admissibles.

Présentation des demandes

Les demandes d'aide financière doivent être présentées sur le formulaire prévu à cet effet. Des formulaires distincts sont prévus pour chacun des volets.

Les formulaires remplis doivent être soumis à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* à l'adresse indiquée à la fin du document.

Les renseignements fournis seront les seules données considérées par le ministère de l'Environnement au cours de l'analyse des demandes d'aide financière.

Le demandeur doit s'assurer que sa demande comprend tous les renseignements et les documents requis mentionnés dans le formulaire, à défaut de quoi la demande sera rejetée.

Les formulaires de demande de soutien financier sont disponibles dans les directions régionales et à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* ou dans le site Internet du ministère de l'Environnement.

Les demandes transmises par télécopieur ou courrier électronique ou à d'autres instances ne sont pas recevables.



Analyse des demandes

Les demandes seront analysées au fur et à mesure de leur réception à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* par un jury de trois personnes.

Seront retenus pour subvention, les organismes, les regroupements d'organismes et les comités de citoyens qui satisfont à l'ensemble des critères d'admissibilité et qui présenteront un dossier complet (voir formulaire).

Suivi et modalités de paiement

Les organismes, les regroupements d'organismes et les comités de citoyens seront informés par lettre de la décision du ministère de l'Environnement; **cette décision est sans appel.**

Les organismes environnementaux, les regroupements d'organismes environnementaux et les comités de citoyens qui bénéficient d'une aide financière recevront un premier versement représentant 60 % du montant total de la subvention environ deux semaines après réception de la lettre d'octroi de subvention.

Pour obtenir le second versement de l'aide financière, l'organisme environnemental, le regroupement d'organismes environnementaux et le comité de citoyens doivent expédier, au plus tard le 31 décembre 2003, à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* :

- Une copie de l'accusé de réception émis par le BAPE lors du dépôt du mémoire;
- Un état des dépenses effectuées; les pièces justificatives doivent

être disponibles sur demande.

L'organisme environnemental, le regroupement d'organismes environnementaux ou le comité de citoyens recevront le solde de la subvention jusqu'à un maximum de 40 % de l'aide octroyée après vérification du montant des dépenses effectuées.

Dans le cas où aucun mémoire n'aurait été déposé au BAPE, l'organisme, le regroupement d'organismes ou le comité de citoyens devra rembourser l'excédent des sommes déjà versées sur les dépenses encourues.

Acheminement des demandes

Faire parvenir le formulaire original, accompagné de trois copies, et les autres documents requis à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* à l'adresse suivante :

Direction de la coordination des programmes d'aide
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 37
Québec (Québec) G1R 5V7

Les demandes transmises à des instances autres que celle qui est mentionnée précédemment, ne seront pas retenues.



Dernière mise à jour : 2002-12-09

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Votre opinion compte](#) |

Québec

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec
 Volet 1 : Organismes environnementaux

A L'USAGE DU MINISTÈRE	
Numéro de dossier	
région	code
2003	- -

1- Renseignements généraux

1.1 Identification de l'organisme (personne morale enregistrée auprès de l'inspecteur général des institutions financières)		
Nom		
Adresse (N° et rue)		Municipalité
Comté		Code postal
Numéro de téléphone : () -		Numéro de télécopieur : () -
Courriel :		
Adresse de correspondance, si différente (N°, rue, case postale)		
Municipalité	Comté	Code postal

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme (joindre la résolution)		
Prénom et nom	Fonction	Numéro de téléphone () -

1.3 Identification du président ou de la présidente de l'organisme	
Prénom et nom	Numéro de téléphone () -

1.4 Coût total associé à la préparation, à la rédaction et à la présentation du mémoire	\$
---	----

1.5 Montant de l'aide demandée (maximum 1 500 \$ sauf régions éloignées)	\$
--	----

2- Renseignements sur l'organisme

2.1 Date d'incorporation

2.2 Mission principale de l'organisme (Joindre copie des lettres patentes ou certificat d'incorporation et autres documents pertinents)

2.3 Principales activités de l'organisme liées à la problématique environnementale en milieu agricole qui ont été réalisées au cours de la dernière année

2.4 Description sommaire du mémoire présenté

3 – Renseignements additionnels (facultatif)

--

4- Budget détaillé des dépenses

4.1 Salaires et avantages sociaux	
Préciser	
4.2 Frais de déplacement et de séjour	
Préciser	
4.3 Frais de matériel ou de fournitures	
Préciser	
4.4 Frais de documentation et de recherche	
Préciser	
4.5 Frais d'administration	
Préciser	
Total des dépenses pour l'aide financière demandée	

5- Signature

Nous déclarons :

- Avoir pris connaissance des conditions et des exigences du programme
- Avoir fourni des renseignements véridiques et complets

Personne autorisée à agir au nom de l'organisme (selon la résolution)

Nom	Fonction	Signature	Date
-----	----------	-----------	------

6- Liste des pièces à joindre

Cocher les documents joints à la demande

Tous les documents sont obligatoires. Le défaut de fournir les documents suivants au moment du dépôt de la demande d'aide financière entraîne *de facto* le rejet de la demande pour non-conformité.

- Original du formulaire de demande d'aide financière rempli et signé ;
- Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme;
- Copie des lettres patentes ou du document confirmant l'existence juridique ;
- Trois photocopies de la demande d'aide financière ;
- Dernier rapport annuel d'activités.

Transmettre le formulaire original, accompagné de trois photocopies, et les autres documents requis à la Direction de la coordination des programmes d'aide, à l'adresse suivante :

Direction de la coordination des programmes d'aide
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 37
Québec (Québec) G1R 5V7

Les demandes transmises à des instances autres que celle identifiée précédemment ne seront pas retenues.

Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec
Volet 2 : Comités de citoyens

A L'USAGE DU MINISTÈRE									
Numéro de dossier									
région		code							
2003				-					

1- Renseignements généraux

1.1 Identification		
Nom du comité de citoyens (s'il y a lieu)		
Adresse (N° et rue)		Municipalité
Comté		Code postal
Numéro de téléphone : () -		Numéro de télécopieur : () -
Courriel :		
Adresse de correspondance, si différente (N°, rue, case postale)		
Municipalité	Comté	Code postal

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom du comité de citoyens		
Prénom et nom	Fonction	Numéro de téléphone () -

1.3 Identification du président ou de la présidente du comité de citoyens	
Prénom et nom	Numéro de téléphone () -

1.4 Coût total associé à la préparation, à la rédaction et à la présentation du mémoire	\$
---	----

1.5 Montant de l'aide demandée (maximum 750 \$ sauf régions éloignées)	\$
--	----

2- Renseignements sur le comité de citoyens

2.1 Date de la création (joindre les documents à l'appui)

2.2 Raison d'être du comité de citoyens

2.3 Principales activités du comité de citoyens liées à la problématique environnementale en milieu agricole qui ont été réalisées au cours de la dernière année

2.4 Description sommaire du mémoire présenté

3 – Renseignements additionnels (facultatif)

--

4- Budget détaillé des dépenses

4.1 Salaires et avantages sociaux	
Préciser	
4.2 Frais de déplacement et de séjour	
Préciser	
4.3 Frais de matériel ou de fournitures	
Préciser	
4.4 Frais de documentation et de recherche	
Préciser	
4.5 Frais d'administration	
Préciser	
Total des dépenses pour l'aide financière demandée	

5- Signature

Nous déclarons :

- Avoir pris connaissance des conditions et des exigences du programme
- Avoir fourni des renseignements véridiques et complets

Personne autorisée à agir au nom du comité de citoyens

Nom	Fonction	Signature	Date
-----	----------	-----------	------

6- Liste des pièces à joindre

Cochez les documents joints à la demande

Tous les documents sont obligatoires. Le défaut de fournir les documents suivants au moment du dépôt de la demande d'aide financière entraîne *de facto* le rejet de la demande pour non-conformité.

- Original du formulaire de demande d'aide financière rempli et signé ;
- Trois photocopies de la demande d'aide financière ;
- Documents à l'appui de l'existence du comité de citoyens.

Transmettre le formulaire original, accompagné de trois photocopies, et les autres documents requis à la Direction de la coordination des programmes d'aide, à l'adresse suivante :

Direction de la coordination des programmes d'aide

Ministère de l'Environnement

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage

675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 37

Québec (Québec) G1R 5V7

Les demandes transmises à des instances autres que celle identifiée précédemment ne seront pas retenues.